

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 2 juillet 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015**

**2015 DDCT 67** Subventions (515 750 euros) à 150 associations pour le financement de 203 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Seconde enveloppe 2015.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015, par lequel Mme La Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 18 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 18 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

## Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000€ est attribuée à l'association ANDES DIFFUSION (5065) pour une action 'Prévention de la délinquance par le biais des Arts de rue' (2015\_06879).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500€ est attribuée à l'association ARC 75 (2507) pour une action 'Bien être et estime de soi au coeur du 10ème' (2015\_06880).

Article 3 : Une subvention globale d'un montant de 6.500€ est attribuée à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (19603) pour une action 'Accompagnement vers la lecture' (2000€ / 2015\_06881 / 10<sup>ème</sup> arrondissement), pour une action 'Accompagner l'installation des étudiants dans le quartier politique de la ville Bédier Boutroux (13)' (1000€ / 2015\_02788 / 13<sup>ème</sup> arrondissement), pour une action 'Deviens "Acteur" de ton quartier - 13ème' (1000€ / 2015\_02791 / 13<sup>ème</sup> arrondissement), pour un projet "Ateliers collectifs autour du vivre ensemble et d'un jardin partagé porte des Poissonniers" (1500 € / 2015\_04262 / 18<sup>ème</sup> arrondissement Porte Montmartre), et pour une action 'Accompagnement Vers la Lecture (AVL)' (1000€ / 2015\_02589 / Quartier Fontaine-au-Roi 11ème). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'Association des Tunisiens en France (13665) pour une action 'Atelier de socialisation pour l'autonomie' (2015\_06882).

Article 5 : Une subvention globale d'un montant de 5.400 € est attribuée à l'association ASSOCIATION INITIATIVES RENCONTRES ET SOLIDARITE 10EME (AIRES 10EME) (10829) pour une action 'jardinons dans la rue' (1000€ / 2015\_06883), pour une action 'faire vivre la mixité' (4400€ / 2015\_07102). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 6 : Une subvention globale d'un montant de 3.000€ est attribuée à l'association CENTRE D'ACCUEIL ET DE MEDIATION RELATIONNELLE EDUCATIVE ET SOCIALE (13545) pour une action 'Droit à la santé' (2000€ / 2015\_06885), et pour une action 'Echecs sans frontière' (1000€ / 2015\_06887). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 1.000€ est attribuée à l'association Compagnie Abel (8168) pour une action 'Danse adultes/enfants - Donne-moi la main - Acte 2' (2015\_06888).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 1.000€ est attribuée à l'association ERE DE JEU (13945) pour une action 'Auteurs en série' (2015\_06889). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'association FRICHTI CONCEPT (15255) pour une action 'Danser la Grange-aux-Belles #5' (2015\_06890).

Article 10 : Une subvention globale d'un montant de 3.000€ est attribuée à l'association L'Aire à Mots (12366) pour une action 'Atelier d'écriture inventive, d'arts plastiques & visuels (jeunes) : objectif livre publié' (2000€ / 2015\_06891), et pour une action 'Ateliers socio- linguistiques à la MDJ St Vincent, un accompagnement linguistique, culturel' (1000€ / 2015\_06893).

Article 11 : Une subvention globale d'un montant de 11.000€ est attribuée à l'association Régie de Quartier La Maison du Canal (10068) pour une action 'Object'10 emploi' (3000€ / 2015\_04934), pour une action 'Le Rallye' (4000€/ 2015\_04985), et pour une action 'Le village de la prévention des déchets' (4000€ / 2015\_04984).

Article 12 : Une subvention globale d'un montant de 3.000€ est attribuée à l'association L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (157) pour une action 'Médiation Scolaire Parents Ecole' (2000€ / 2015\_06897), et pour une action '5ème Édition de la fête du quartier des Portes "La Petite Istanbul en Fête"' (1000€ / 2015\_06898).

Article 13 : Une subvention globale d'un montant de 5.500€ est attribuée à l'association LE PARI'S DES FAUBOURGS (12405) pour une action 'insertion : ateliers sociolinguistiques avec accueil petite enfance quartier porte saint denis' (1000€ / 2015\_06905), pour une action 'prévention jeunesse : espace public , équipements publics et citoyenneté acte 1' (1000€ / 2015\_06906), pour une action 'la famille sous toutes ses particularités "autonomie dans les loisirs et séjour"' (2500€ / 2015\_06907), et pour une action 'prévention santé : Manger mieux/bouger plus : Bons goûts, bonne forme, belle vie !' (1000€ / 2015\_06908).

Article 14 : Une subvention globale d'un montant de 5.000€ est attribuée à l'association les quatre horizons (13786) pour une action 'Ateliers d'expressions culturelles en direction des jeunes' (2500€ / 2015\_06911), et pour une action 'Fêtes et Animations multiculturelles du quartier Sainte Marthe' (2500€ / 2015\_06913).

Article 15 : Une subvention globale d'un montant de 4.250€ est attribuée à l'association Musiques et Cultures Digitales (6061) pour une action 'Ateliers "Nouvelles écritures numériques" pour les enfants' (1000€ / 2015\_06916), pour une action 'En Reportage Permanent - formation d'une équipe de jeunes web reporters' (1750€ / 2015\_06915), et pour une action 'Lucky 13 - ateliers de création numérique (objets connectés) pour les 8-10 ans' (1500€ / 2015\_06917).

Article 16 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'association Afrique et Nouvelles Interdépendances (13593) pour une action 'Déclat avenir' (2015\_02574).

Article 17 : Une subvention d'un montant de 4.000€ est attribuée à l'Association D'Accompagnement Global contre l'Exclusion (8382) pour une action 'Accompagnement vers l'insertion au féminin' (2015\_02581). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 18 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'association Equipe saint Vincent Insertion Famille Oberkampf Paris (11268) pour une action 'FORMATION LINGUISTIQUE / ASL POUR PRIMO-ARRIVANTS' (2015\_02634).

Article 19 : Une subvention d'un montant de 1.500€ est attribuée à l'association Force des Mixités (182955) pour une action 'La Grande Dictée' (2015\_04746).

Article 20 : Une subvention globale d'un montant de 4.000€ est attribuée à l'association Francophonie et cultures partagées (11127) pour une action 'Accueil social Femmes du quartier' (1000€/ 2015\_06802), pour une action 'Ateliers pratiques groupes de parole' (1500€ / 2015\_02649), et pour une action 'Sorties familiales et rencontres festives' (1500€ / 2015\_02650).

Article 21 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'association Genre et ville (180736) pour une action 'PASSAGE' (2015\_06788).

Article 22 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'association La Petite Rockette (59841) pour une action 'Vide grenier écologique et festif' (2015\_02674).

Article 23 : Une subvention d'un montant de 4.000€ est attribuée à l'association Le Picoulet - Mission populaire XIè (8561) pour une action 'Médiation culturelle' (2015\_02685). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 24 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'association Les petits débrouillards Ile-de-France (19670) pour une action 'Form'action : mobilisation de jeunes du quartier fontaine au roi autour d'un projet d'animation' (2015\_02695).

Article 25 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'association Pandrata Circle (11465) pour une action 'Stages artistiques et culturels "Découverte de l'Inde" pour jeunes de 6 à 13 ans' (2015\_02713).

Article 26 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'association Paradoxes (16057) pour une action 'Ateliers Chemin de Vie XIème' (2015\_02716).

Article 27 : Une subvention globale d'un montant de 5.000€ est attribuée à l'association Paris Est Mouv' (12946) pour une action 'Atelier régulier de jardinage 2015' (2000€ / 2015\_02718) et pour une action 'Ateliers réguliers d'écriture rap et slam 2015' (3000€ / 2015\_02720).

Article 28 : Une subvention d'un montant de 3.000€ est attribuée à l'association Paris Label (16245) pour une action 'Des fleurs à Vaucouleurs' (2015\_02831).

Article 29 : Une subvention globale d'un montant de 3.000€ est attribuée à l'association Quartier libre XI (8805) pour une action 'Atelier Demos projet de musique d'orchestre' (1500€ / 2015\_02735), et pour une action 'Ateliers brin de cousette dans la cuisine' (1500€ / 2015\_02752).

Article 30 : Une subvention globale d'un montant de 13.000€ est attribuée à l'association Régie de Quartier Fontaine au Roi (7601) pour une action 'Animation estivale sur le quartier Fontaine au Roi pendant l'été 2015' (11.000€ / 2015\_02761), et pour une action 'Médiation de jour et animation de rue: "les Vendredis dans la place"' (2.000€ / 2015\_02762).

Article 31 : Une subvention de 3.500 € est attribuée à l'association PERCUSSION ART (19232) pour un projet "Atelier de Formation Musicale 2015" (2015\_06847).

Article 32 : Une subvention d'un montant de 2.500€ est attribuée à l'association Tatoosports (8164) pour une action 'Lutter contre les discriminations et favoriser l'insertion par la pratique sportive' (2015\_02773).

Article 33 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'association 13 POUR TOUS (19943) pour une action 'Ateliers Socio-Linguistiques' (2015\_02547).

Article 34 : Une subvention d'un montant de 3.000€ est attribuée à l'association Aide à l'Insertion Sociale des Personnes En Difficulté (181578) pour une action '3AxesImpact, Aides à l'insertion sociale et professionnelle d'une famille' (2015\_02744).

Article 35 : Une subvention d'un montant de 1.500€ est attribuée à l'association ASSOCIATION FRANCO-AFRICAINE DES FEMMES PARISIENNES (19843) pour une action 'Autonomie, insertion sociale des femmes migrantes:l'apprentissage du français & l'accès au numérique' (2015\_02816).

Article 36 : Une subvention d'un montant de 3.000€ est attribuée à l'Association pour développer les échanges entre la France, le Maroc et le Sénégal (10831) pour une action 'Ateliers socio-linguistiques dans le quartier Kellerman (13e)' (2015\_02819).

Article 37 : Une subvention globale d'un montant de 5.500€ est attribuée à l'Association Science Technologie Société (12948) pour une action 'Renouvellement de l'action : "Accès aux services aux ligne pour un public en difficulté sociale"' (2.000€ /2015\_02833), et pour une action 'Renouvellement de l'Action : "Ateliers emplois - Informatique et Internet"' (3500€ / 2015\_02836). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 38 : Une subvention d'un montant de 3.000€ est attribuée à l'association Centre d'Information des Femmes et des Familles de Paris (13406) pour une action 'Femmes dans les quartiers, femmes citoyennes: dans le 13ème arrondissement quartier MASSENA' (2015\_02875). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 39 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'association Courant d'Art Frais (10785) pour une action 'Développement d'actions culturelles au bénéfice des habitants pour le renforcement de la cohésion sociale' (2015\_02947).

Article 40 : Une subvention d'un montant de 1.500€ est attribuée à l'association Fle et Compagnie (171301) pour une action 'ASL; Parler, lire et écrire contre l'exclusion' (2015\_03060).

Article 41 : Une subvention d'un montant de 1.500€ est attribuée à l'association Compagnie à l'Affût (9519) pour une action 'Le théâtre outil d'éducation et de socialisation pour enfants' (2015\_06865).

Article 42 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'association Compagnie par Has'Arts (49041) pour une action 'Projet de la Déambulle, Bibliothèque itinérante dans le sud du 13ème-juillet 2015' (2015\_06866).

Article 43 : Une subvention d'un montant de 4.000€ est attribuée à l'association La Guinguette Pirate (12785) pour une action 'Comédie Musicale' (2015\_03076).

Article 44 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'association pour la Formation et l'Intégration des Familles (19310) pour une action 'ateliers sociolinguistiques " Vie pratique et lien social " (ASL)' (2015\_03079).

Article 45 : Une subvention d'un montant de 1.000€ est attribuée à l'association Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion (16396) pour une action 'Autour de la cité Chevaleret, 13è arr, des lectures avec avec les familles du quartier.' (2015\_03085). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 46 : Une subvention d'un montant de 4.000€ est attribuée à l'association les parques (109581) pour une action 'PROJET ART & NATURE - Les Jardins d'Aspalte #3 - Qu'est ce qui pousse dans mon quartier?' (2015\_06875).

Article 47 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'association TALACATAK (17275) pour une action 'TALACATOUR : ateliers, stands et concerts de sensibilisation à la gestion des déchets par la musique' (2015\_01337). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 48 : Une subvention d'un montant de 4.500€ est attribuée à l'association Travail et Partage (7184) pour une action 'Maintenir l'insertion par l'activité économique sur les quartiers en Politique de la ville' (2015\_03125).

Article 49 : Une subvention d'un montant de 4.000€ est attribuée à l'association Urbalove (182876) pour une action 'cosa 2015 - "Radio- (graphie, logie, scopie, phonie) urbaine et diners animés"' (2015\_03126).

Article 50 : Une subvention globale d'un montant de 8.000€ est attribuée à l'association Actions jeunes (A-J) (492) pour une action 'Animation de quartier : Par les jeunes et Pour TOUT les habitants' (3.000€ / 2015\_03993), et pour l'action 'BAFA citoyen' (5000€ / 2015\_03976). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 51 : Une subvention d'un montant de 5.000€ est attribuée à l'association Agence locale d'initiatives nouvelles pour une autre économie-Association laïque d'initiatives nouvelles pour une éducation active (107141) pour une action 'Une autre alimentation pour les habitants des quartiers populaires' (2015\_06941). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 52 : Une subvention globale d'un montant de 9.000€ est attribuée à l'association CENTRE EPINETTES FAMILLE INSERTION ACCUEIL CEFIA (3001) pour une action 'Atelier créatif' (2000€ / 2015\_06943), pour une action 'Epinettes en fête' (3000€ / 2015\_04119), et pour une action 'Tremplin culture et fête des livres' (4000€/ 2015\_06944). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 53 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'association EDUC'HAND (118021) pour une action 'HAND'ELLES 17ème' (2015\_06946).

Article 54 : Une subvention globale d'un montant de 13.000€ est attribuée à l'association La Fabrique des Petits Hasards (11246) pour une action 'Le théâtre comme outil de parole - Lycées- Réussite scolaire et prévention des violences' (5000€ / 2015\_06953), pour une action 'Ecole de spectateur en partenariat avec le 104, le théâtre de la ville et l'Odéon' (3000€ / 2015\_04147), pour une action 'Favoriser les relations de voisinage dans un quartier en mutation- Créer du lien social' (2000€ / 2015\_04149), et pour une action 'Le théâtre comme outil de parole autour des relations intergénérationnelles et de la vie de quartier' (3000€ / 2015\_04151).

Article 55 : Une subvention d'un montant de 1.000€ est attribuée à l'association L'ASSOCE (120542) pour une action 'Accueil de Loisirs du Samedi' (2015\_04155).

Article 56 : Une subvention globale d'un montant de 13.000€ est attribuée à l'association Passerelles 17 - Régie de quartier du 17ème Nord-Est (12485) pour une action 'Annule et remplace "Environnement et économie domestique"' (6.500 € / 2015\_06954), et pour une action 'La Fabrique du lien' (6.500 € / 2015\_04161).

Article 57 : Une subvention globale d'un montant de 4.000€ est attribuée à l'association TREMPLIN THEATRE des TROIS FRERES (10207) pour une action 'RELIEF A Recherche d'Autonomie et d'Insertion Sociale par la maîtrise du Français' (1.000€ /2015\_06956), , et pour une action 'RELIEF niveau B Public débutant dans la maîtrise du français et en mobilisation vers l'emploi' (3000€ / 2015\_06958).

Article 58 : Une subvention globale d'un montant de 5.000€ est attribuée à l'association AJE (ASSOCIATION JEUNESSE EDUCATION) (15565) pour une action 'Accueil et remobilisation pour une insertion sociale et professionnelle du public de l'Est XXè.' (4000€ / 2015\_04320), et pour une action 'Médiation scolaire pour jeunes en difficulté, mis à pied, voire en voie de déscolarisation.' (1000€ / 2015\_04334).

Article 59 : Une subvention globale d'un montant de 7.500€ est attribuée à l'association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques (89541) pour une action 'Fabrique Ton Ta ...et Ton Spectacle' (2.000€ / 2015\_04350 / Portes du 20<sup>ème</sup>), et pour un projet "Fabrique" (5.500 € / 2015\_03800 / 18<sup>ème</sup> arrondissement La Chapelle).

Article 60 : Une subvention d'un montant de 1.000€ est attribuée à l'association Bouge ton quartier (19337) pour une action 'Fonctionnement' (2015\_06939).

Article 61 : Une subvention d'un montant de 2.000€ est attribuée à l'association Compagnie À Vol d'Oiseau (83201) pour une action 'Portraits de famille Portraits de familles 2015 (Paris Est 20è)' (2015\_04423).

Article 62 : Une subvention d'un montant de 1.500€ est attribuée à l'association Cyclofficine de Paris (55983) pour une action '20 ateliers mécanique vélos hors les murs' (2015\_04450).

Article 63 : Une subvention d'un montant de 1.500€ est attribuée à l'association Extramuros l'Association (15247) pour une action 'Activités Education-Prévention-Insertion récurrentes en menuiserie pour des jeunes publics sensibles' (2015\_04468).

Article 64 : Une subvention globale d'un montant de 4.000€ est attribuée à l'association Fabrication Maison (15446) pour une action 'Fresque Kashink' (2.500€ / 2015\_04473), et pour une action 'La Fabrique Saint-Blaise, Chantier Graphique Ouvert au Public' (1.500€ / 2015\_04478).

Article 65 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association Tout conte fait (34461) pour un projet "Ateliers contes bilingues à Charles Hermite" (2015\_03963).

Article 66 : Une subvention d'un montant de 5.000€ est attribuée à l'association GJCP (Groupement Jeunes Créateurs Parisiens) (9972) pour une action 'Bafa Citoyen EST 20e' (2015\_04482).

Article 67 : Une subvention globale d'un montant de 12.500€ est attribuée à l'association MOM'ARTRE (19394) pour une action 'Éducation et soutien à la parentalité dans le quartier Python-Duvernois' (4000€ / 2015\_04186 / Les Portes du 20<sup>ème</sup>), pour une action 'Amélioration et valorisation du quartier Python - Duvernois' (1000€ / 2015\_04188/ Les Portes du 20<sup>ème</sup>), pour une action 'Animation et développement du Jardin Insolite du square Louis Lumière' (2000€ / 2015\_04190/ Les Portes du 20<sup>ème</sup>), pour une action 'Démocratiser l'art et la culture pour tous dans le quartier Python-Duvernois' (3000€ / 2015\_04192/ Les Portes du 20<sup>ème</sup>), pour un projet "Amélioration et valorisation du quartier Pelleport - Compans" (2500 € / 2015\_03717 / Grand Belleville). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 68 : Une subvention globale d'un montant de 4.000€ est attribuée à l'association PIÈCES MONTÉES (13286) pour une action 'Atelier de réalisation vidéo et création numérique avec des habitants de quartiers prioritaires' (1500€ / 2015\_04510), pour une action 'Soirées Cabaret des Triangles Exquis 2015' (1000€ / 2015\_04512), et pour une action 'Spectacles dans les cours d'immeubles d'habitat social' (1500€ / 2015\_04720).

Article 69 : Une subvention globale d'un montant de 4.500€ est attribuée à l'association PLD (ASSOCIATION SOLIDARITE PAGA LAGNY DAVOUT) (12966) pour une action 'atelier socio-linguistique -asl-' (2000€ / 2015\_04392), et pour une action 'ateliers periscolaires, sorties éducatives' (2500€ / 2015\_04409).

Article 70 : Une subvention d'un montant de 1.500€ est attribuée à l'association Soleil Blaise (11445) pour une action 'Atelier théâtre pour un public migrant dans le cadre d'un atelier sociolinguistique (ASL)' (2015\_04196). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 71 : Une subvention d'un montant de 4.000€ est attribuée à l'association Strata'j'm Paris (33381) pour une action 'La cabane Davout un lieu fédérateur dans le quartier de la Tour du Pin- fougère-Python-Duvernois' (2015\_04213).

Article 72 : Une subvention d'un montant de 3.000€ est attribuée à l'association Théâtre aux Mains Nues (19565) pour une action 'Parcours sensibles dans l'espace public' (2015\_04217). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 73 : Une subvention d'un montant de 1.000€ est attribuée à l'association Veni Verdi (43801) pour une action 'Une micro ferme participative au collège Pierre Mendès France.' (2015\_04223).

Article 74 : Une subvention d'un montant de 1.000€ est attribuée à l'association Paris Lady Basket (181480) pour une action 'Ballade à paname, à la découverte de ma ville' (2015\_06973).

Article 75 : Une subvention de 2.500 € est attribuée à l'association AS de Coeur (180828) pour un projet "Exposition collective des artistes de la Porte de Vanves JPO des Ateliers d'Artistes du 14ème" (2015\_03403).

Article 76 : Une subvention de 1.500 € est attribuée à l'association ASSOCIATION FLORIMONT - LE CHATEAU OUVRIER (12706) pour un projet "Graine de Quatorzien" (2015\_03431). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 77 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Association Oeuvre Participative (19629) pour un projet "Ouvrage en ville, une petite perturbation urbaine invitante, alliant arts plastiques et danse" (2015\_06792).

Article 78 : Une subvention de 4.500 € est attribuée à l'association Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (12345) pour un projet "Accès au droit et insertion" (2015\_04625). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 79 : Une subvention de 4.500 € est attribuée à l'association CARREFOUR 14 (9966) pour un projet "accueil loisirs enfants" (2015\_06793 / 2500 €), pour un projet "accueil loisirs jeunes" (2015\_06794 / 1000 €) et pour un projet "atelier parents enfants" (2015\_04633 / 1000 €).

Article 80 : Une subvention de 2.500 € est attribuée à l'association LA BOUTIQUE DES FRISSONS (140601) pour un projet "La Boutique des Frissons 14è arrondissement" (2015\_06795).



Article 81 : Une subvention de 2.800 € est attribuée à l'association La Réserve (16040) pour un projet "Ateliers de confection de tenues de travail avec un groupe de femmes du centre Nogues" (2015\_06796) (1300 €) et pour un projet "Développement d'ateliers créatifs de réemploi pour les jeunes de 11 à 18 ans en juillet et août 2015" (2015\_06797) (1500 €).

Article 82 : Une subvention de 2.500 € est attribuée à l'association Le fil de soie (15306) pour un projet "Sensibilisation aux arts du cirque 14ème Porte de Vanves" (2015\_06798).

Article 83 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association LE MOULIN (16410) pour un projet "Café palabres et parentalité" (2015\_03457).

Article 84 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Léo Lagrange IDF (12125) pour un projet "FPH : Fonds Participation aux Habitants" (2015\_03510).

Article 85 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Les Jardins Numériques (13732) pour un projet "Les TICs pour tisser le lien social 14e" (2015\_03519).

Article 86 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association LOISIRS RESIDENTIELS DES MARINIERS (18650) pour un projet "3D FAB LAB" (2015\_06799). Mme la Maire est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 87 : Une subvention de 4.500 € est attribuée à l'association Régie de Quartier du 14ème - Association Flora Tristan (13085) pour un projet "Réparer, Rénover, Recycler : des Ateliers de bricolage pour faire par soi-même" (2015\_03527).

Article 88 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Quartiers du Monde(19878) pour un projet "Marches exploratoires de femmes et de jeunes dans le quartier de Belleville-Amandiers" (2015\_06848).

Article 89 : Une subvention de 5.000 € est attribuée à l'association ACCUEIL LAGHOUAT (7626) pour un projet "Ateliers linguistiques autonomie sociale" (2015\_02565).

Article 90 : Une subvention de 5.500 € est attribuée à l'association ECHOMUSEE (10827) pour un projet "Syndicat d'initiatives culturelles : un espace d'initiatives artistiques" (2015\_06709).

Article 91 : Une subvention de 4.500 € est attribuée à l'association GABY SOURIRE (1188) pour un projet "Quand une compagnie théâtrale s'invite dans votre immeuble...Il se passe toujours quelque chose !" (2015\_03401).

Article 92 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association GRAINE DE JARDINS (8043) pour un projet "Pôle ressources pour les jardins partagés de la Goutte d'Or" (2015\_02835).

Article 93 : Une subvention de 2.500 € est attribuée à l'association Le Club Barbès (10509) pour un projet "Action 3 Contrat de Ville 2015 Animation culturelle et citoyenne" (2015\_06710).

Article 94 : Une subvention de 3.500 € est attribuée à l'association Solidarité Château-Rouge (19861) pour un projet "ateliers sociolinguistiques" (2015\_03278).

Article 95 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association 4 A 4 DIX HUIT(11945) pour un projet "Ateliers familiaux de Recyclage et création Design" (2015\_04229).

Article 96 : Une subvention globale de 2.000 € est attribuée à l'association GROUPE AMICAL SPORTIF DE CLIGNANCOURT(496) pour un projet "Former des bénévoles" (1000€/ 2015\_04726) et pour un projet "Participation des familles à la vie de l'Association : Mixité familiale" (1000 € / 2015\_04725).

Article 97 : Une subvention de 3.000 € est attribuée à l'association La Fabrique des Impossibles(43443) pour un projet "Collage : on habite ensemble" (2015\_04406).

Article 98 : Une subvention globale de 25.000 € est attribuée à l'association LE PETIT NEY (10506) pour un projet "Arts et Déchets" (2000 € / 2015\_06857), pour un projet "Espace Culturel de Proximité" (11 000 € / 2015\_06858), pour un projet "Jeux" (2000 €/ 2015\_04436) et pour un projet "Pôle Vie de Quartier" (10 000 € / 2015\_04442). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 99 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Les amis des jardins du ruisseau(17610) pour un projet "Clignancourt danse sur les rails 3 ème édition" (2015\_04508).

Article 100 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association MILLE ET UNE IMAGES (9513) pour un projet "Festival IMAGES IN LE 18°/ 7° édition." (2015\_04540).

Article 101 : Une subvention de 7.500 € est attribuée à l'association PROJETS-19 (11085) pour un projet "Accompagnement renforcé des associations du CUCS 18<sup>ème</sup> arrondissement -Porte Montmartre" (5000 € / 2015\_04568) et pour un projet "Accompagnement des associations du Contrat de Ville 19<sup>ème</sup> arrondissement" (2500 € /2015\_06764). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 102 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association Arsmidia (13126) pour un projet "Ateliers 19 Ré-enchanter la ville la nature en dessein" (2015\_06737).

Article 103 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association ASSOCIATION KOLONE (67701) pour un projet "formation linguistique pour jeunes adultes migrants" (2015\_06739).

Article 104 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association ASSOCIATION PREVENTION DU SITE DE LA VILLETTE (12425) pour un projet "RadioTéléLaVillette Ateliers d'éducation à l'Image" (2015\_06740).

Article 105 : Une subvention de 3.000 € est attribuée à l'association COMPAGNIE LA DEFERLANTE (13065) pour un projet "Causeries pour femmes à barbes et jambes rasées Tribune vers l'émancipation des femmes au XXIe siècle" (2015\_06741).

Article 106 : Une subvention de 4.500 € est attribuée à l'association Compagnie Varsorio (9385) pour un projet "Culture et proximité - Un parcours participatif pour les habitants" (2015\_03164).

Article 107 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association Danube Social et Culturel (9687) pour un projet "Club Solidaire" (2015\_06742).

Article 108 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Débrouille compagnie (5166) pour un projet "Danube Récup"" (2015\_06743).

Article 109 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association E.S.S.E Esprit; Savoir; Sport et Équité (174421) pour un projet "Eviter le décrochage scolaire" (2015\_06744).

Article 110 : Une subvention de 3.000 € est attribuée à l'association ESPACE 19 (246) pour un projet "Fête de quartier Ourcq" (2015\_03200). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 111 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association Espaces (101901) pour un projet "Animation et développement du Jardin solidaire Hérold Paris 19e" (2015\_01610).

Article 112 : Une subvention de 1.500 € est attribuée à l'association Espoirs 19 (18096) pour un projet "ateliers de foot en salle" (2015\_06746).

Article 113 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Femmes de la Terre (13527) pour un projet "Financement : Permanence d'Écrivain public et d'accès aux droits" (2015\_06747).

Article 114 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association Génération citoyenne du 19ème (19893) pour un projet "Animation sociale du jardin partagé Stalingrad et du local de GC du 19ème" (2015\_06748).

Article 115 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association JEUNESSE FEU VERT - fondation robert steindecker -(section prevention specialise paris) (226) pour un projet "Module de formation Insertion par le Sport" (2015\_06749).

Article 116 : Une subvention de 5.000 € est attribuée à l'association JWAH (42823) pour un projet "Café d'entraide" (2015\_06750).

Article 117 : Une subvention de 1.300 € est attribuée à l'association Les Ateliers de la Nature (144021) pour un projet "Jardinage et lien social" (2015\_06751).

Article 118 : Une subvention de 9.000 € est attribuée à l'association LES PETITS RIENS (19464) pour un projet "Musique et Maîtrise du langage - Juliette et Roméo" (2015\_06756).

Article 119 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association LIGUE D IMPROVISATION FRANCAISE IDF/PARIS (18265) pour un projet "Ouverture Éclair:projet de cohésion sociale par l'improvisation théâtrale,quartier Danube-Solidarité" (2015\_06757).

Article 120 : Une subvention globale de 6.000 € est attribuée à l'association MAISON DES COPAINS DE LA VILLETTE (14869), pour un projet "Animation mobile sur les jardins d'Eole" (2015\_06761) (3000 €) et pour un projet "Fête de quartier" (2015\_06769) (3000 €).

Article 121 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association MELTIN'CLUB PARIS (68021) pour un projet "all star game junior 2015" (2015\_06762).

Article 122 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association Parabole (12385) pour un projet "Alphabétisation" (2015\_06763).

Article 123 : Une subvention globale de 4.000 € est attribuée à l'association PARIS ACASA FUTSAL (7185) pour un projet "École futsal "acasa avenir"" (2015\_06770) (2000 €) et pour un projet "Dynamisation et valorisation par le Sport" (2015\_06771) (2000 €).

Article 124 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association PROQUARTET - CENTRE EUROPÉEN DE MUSIQUE DE CHAMBRE (13128) pour un projet "Paris 19 / Un quatuor à l'école : voyage autour du monde" (2015\_06765).

Article 125 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association Toutes les voix... (16993) pour un projet "Histoires de vie d'habitants : dans ma valise" (2015\_06766).

Article 126 : Une subvention de 3.000 € est attribuée à l'association TRIBUDOM (18464) pour un projet "Demain j'lui dis...(saison 3)" (2015\_06766). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 127 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association Vivre Ensemble à Maroc Tanger (15949) pour un projet "atelier de savoir socio-linguistique" (2015\_06768).

Article 128 : Une subvention de 1.500 € est attribuée à l'association 22,48 M2 (93581) pour un projet "Projet d'atelier pour enfants, adolescents, adultes, familles" (2015\_06834).

Article 129 : Une subvention de 6.000 € est attribuée à l'association AOCSA LA 20E CHAISE (16203) pour un projet "Jeunes en mouvement" (2015\_06835). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 130 : Une subvention de 5.000 € est attribuée à l'association Ney village (13505) pour un projet "Coordination Sociale" (2015\_06991).

Article 131 : Une subvention globale de 9.000 € est attribuée à l'association de culture berbère (18514) pour un projet "Participation à la vie publique des jeunes" (5000 € / 2015\_06837) et pour un projet "Soutien à la fonction parentale" (4000 € / 2015\_06838). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 132 : Une subvention de 2.500 € est attribuée à l'association Association de Médiation Interculturelle (16446) pour un projet "Écrivain Public, Soutien Juridique" (2015\_06839).

Article 133 : Une subvention de 3.000 € est attribuée à l'association Ayyem Zamen (18686) pour un projet "Café social" (2015\_06856). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 134 : Une subvention globale de 3.500 € est attribuée à l'association Belleville en vue(s) (7961) pour un projet "festival de cinema dans le ftm troenes rue des amandiers" (2000 € / 2015\_06840) et pour un projet "Les Jeunes font leur cinéma" (1 500 € / 2015\_06841). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 135 : Une subvention de 6.500 € est attribuée à l'association LE RELAIS DE MENILMONTANT (18888) pour un projet "Politique de la ville 2015 : Jeunes et Actifs dans la société" (2015\_06844). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 136 : Une subvention de 1.500 € est attribuée à l'association LES VOIX ANDALOUSES (910) pour un projet "Métis'sons Nos Regards - Atelier artistique musical à destination des enfants en difficulté" (2015\_06845). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 137 : Une subvention de 1.500 € est attribuée à l'association Mémoire de l'Avenir (8144) pour un projet "Maison du Bas-Belleville - Inventaires(s) en partage" (2015\_06846). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 138 : Une subvention de 1.500 € est attribuée à l'association A tire d' Ailes (15348) pour un projet "De contes en rencontres & Jeux de théâtre OK" (2015\_03780).

Article 139 : Une subvention de 4.500 € est attribuée à l'association Vergers Urbains (172261) pour un projet "Projet Quartier Comestible 2015" (2015\_03969).

Article 140 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association CANOPY (10830) pour un projet "ESCAP ART SENIORS 2015" (2015\_03812).

Article 141 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Compagnie Check Points (166261) pour un projet "Théâtre et migration : Cycles d'ateliers théâtre pour des migrants en apprentissage du français" (2015\_006987). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 142 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association CULTURE 2 + (13485) pour un projet "Jeux en langue maternelle" (2015\_06988). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 143 : Une subvention globale de 2.000€ est attribuée à l'association ECOLE NORMALE SOCIALE (9885) pour un projet "BAFA 2015" (1.000 € / 2015\_03873), et pour un projet "Fête de quartier La Chapelle 2015" (1000 € / 2015\_03880). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 144 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association EIDIP (ECOUTE INTERCULTURELLE DANS UN DISPOSITIF INTER PSY) (20562) pour un projet "AIDONS LES PARENTS" (2015\_03887).

Article 145 : Une subvention de 4.000 € est attribuée à l'association Groupe d'aide ETHNOPSYCHOLOGIQUE Charles Hermite (19916) pour un projet "Accompagnement des enfants de familles migrantes (ou issues de l'immigration) en difficulté scolaire" (2015\_06989).

Article 146 : Une subvention de 3.000 € est attribuée à l'association LA COMPAGNIE DES REVES AYEZ (158521) pour un projet "LES JEUNES DU 7ème ART" (2015\_03909).

Article 147 : Une subvention de 2.500 € est attribuée à l'association La Compagnie du Son des Rues (18195) pour un projet "Stages d'initiation à la pratique documentaire pour des jeunes de 11 à 15 ans" (2015\_03914).

Article 148 : Une subvention de 4.000 € est attribuée à l'association L'éclaboussée (28321) pour un projet "Personnes âgées et artistes chorégraphiques dans la ville" (2015\_06990).

Article 149 : Une subvention de 2.000€ à l'association Robert DESNOS (9309) pour une action 'Médiation sociale dans le quartier de la Grange aux Belles' (2015\_06884).

Article 150 : Une subvention de 3.000€ à l'association ARBOR (19593) pour une action 'soutien et de remobilisation des personnes en situation de précarité sociale et économique.' (2015\_07103).

Article 151 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 515.750 €, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15 001 - Provisions pour associations œuvrant pour le développement des quartiers, du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**